

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 23/05/2016

Le lundi 23 mai 2016 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 17 mai 2016, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER, Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, CALMARD, Mme de LAVERNEE, M. ROYER Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : Mme BONNET SAINT GEORGES, M. BERNARD.

ABSENTS MOMENTANES : Mme de BROSSE, M. DAYME

DEPOTS DE POUVOIR : Mme de BROSSE pouvoir à Mme DESCOUR
Mme BONNET SAINT GEORGES pouvoir à M. GIBERT.
M. BERNARD pouvoir à Mme DOR

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/04/16

02/16/353 Programmation financière 2016 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/16/ 354 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, animation, protection de la santé) pour un montant total de 12 400 euros.

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

M. le Maire : Pouvez-vous, Mme Bauguil, en profiter pour nous donner le programme estival des animations pour les personnes âgées du 2^{ème} arrondissement ?

Mme Bauguil : Les inscriptions sont en cours en ce moment. Les sorties d'été sont plutôt réservées aux personnes âgées isolées ou ne partant pas l'été. Il y a un programme varié de sorties, il y a 6 sorties à Lyon et en dehors de Lyon, des croisières, etc.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/355 Lyon 2e - Approbation de la convention de transfert de gestion des kiosques commerciaux situés place Bellecour - EI 02219.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/356 Demande présentée par la société "La Corbeille bleue" en vue d'étendre ses activités de transit, regroupement de déchets non dangereux en mélange 17, rue de Fos-sur-Mer, Port Edouard Herriot à Lyon 7e.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Je ne trouve rien à redire sur cette demande. On ne peut que se féliciter du développement de l'activité de recyclage dans notre métropole et je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/357 Illuminations 2015 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 21 331 euros.

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/358 Attribution de subventions pour un montant total de 4 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. Royer : Un petit rectificatif pour l'association Auguste Comte, je ne prendrai pas part au vote, et ce n'est pas une trentaine de commerçants mais une cinquantaine, voire un peu plus d'ailleurs.

M. Calmard : Je souhaitais attirer l'attention sur l'ex journée « Fraîch' Attitude », qui maintenant s'appelle la « Fête des fruits et légumes frais », qui aura lieu cette année principalement au marché de gros car on s'est retrouvé au dernier moment avec une subvention de la Ville de Lyon divisée par 2 et aucun prêt de matériel de la part de la Ville de Lyon. Je voulais attirer l'attention pour que l'année prochaine nous arrivions à convaincre la Ville de nous prêter du matériel et de revenir sur la subvention qui était attribuée depuis des années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : M. ROYER

02/16/359 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 226 800 euros – Enveloppe "Casino", "Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et "Fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/360 Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 125 000 euros - Approbation de conventions avec l'Association After Effects et Les Clés de la Lune.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Malheureusement, comme à son habitude, le Maire de Lyon regroupe des associations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres, pour les noyer entre elles et noyer les choses. On ne va pas voter contre ce dossier car il y a de grandes structures comme le Hot Club de Jazz, association qui a été créée en 1946 qui est un des lieux les plus importants de Jazz en France voire même à l'international, mais d'un autre côté, M. le Maire, on voit qu'on nous demande de subventionner l'association Dur et Doux. Peut-être plus un côté dur que doux puisque cette association regroupe des groupes professionnels soit disant dont le premier s'appelle « Brice et sa pute », vous avez bien entendu ! Que personne ne connaît, c'est bien normal, je suis allée écouter cet après-midi, c'est inaudible. Des paroles du niveau du nom du groupe ! Et ce n'est pas le seul groupe si on voit la liste. On voit aussi « Her Geisha & the Boods » qui est sûrement du même style. Sur le site de Dur et Doux, la description est : « Show douteux à la poésie effrayante, cabaret mathématique pour femme chien et homme oiseau, politiquement absurde », voilà la description ! Si Brice et sa pute veulent faire de la musique c'est très bien, c'est leur choix, mais il n'est peut-être pas la peine que l'argent public subventionne ce genre de groupe. Je propose qu'on s'abstienne sur cette subvention.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOIX POUR : M. BERNARD, Mme DOR, M. DAYME

12 Abstentions

02/16/361 Attribution d'une subvention d'investissement de 140 000 euros aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration du transept Sud de la Chapelle de l'Hôtel Dieu – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante – Opération 02SEHCL2 - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20005.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. Gibert : Je pense que même si les sommes sont importantes, il faudra sûrement encore de nombreuses années pour rénover entièrement la chapelle. Je n'étais pas encore élu mais je crois que c'était l'initiative des élus du 2^{ème} arrondissement qui avaient insisté auprès de la Ville de Lyon pour que cette chapelle soit restaurée. C'est une très bonne nouvelle. Ça me fait plaisir que le Maire de Lyon suive les avis des élus du 2^{ème} arrondissement car ils vont souvent dans le bon sens. Je vous remercie d'attribuer cette subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/362 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et signature d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : Quand nous parlons de Patrimoine et d'Histoire de Lyon, nous ne pouvons que soutenir ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/363 Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2016 - Approbation de conventions types.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous commençons cette année par la fête de la musique qui aura lieu le mardi 21 juin. Nous aurons diverses scènes dans le 2^{ème} arrondissement et notamment la scène officielle de la mairie du 2^{ème} arrondissement qui aura lieu place Gailleton. Au niveau de la programmation, vous aurez à partir de 8h les seniors du blues qui est un groupe vétérans qui veut renouer avec la tradition d'un Jazz festif et populaire en s'appuyant sur un répertoire composé des grandes chansons françaises : Trenet, Gainsbourg, Brassens, Nougaro, Ferret. Avec un swing et une improvisation dans la tradition la plus pure. Après vous aurez le « Jeudi 13 » qui est un groupe Jazzi Funky soul. Vous aurez les Duckys qui sont trois musiciens qui proposent une musique teintée de blues et de soul et cela se terminera par 2 DJ du 2^{ème}. Cette sonorisation sera faite par des gens du 2^{ème} et une buvette sera tenue pour récolter des fonds pour l'association « Frameto » qui participe à un rallye solidaire « Cap Fémina Aventure » qui est en lien avec le rallye des « Gazelles ». Le but est de récolter des jouets et du matériel scolaire pour les enfants du Maroc qui seront distribués pendant le rallye. Voilà la scène officielle de la mairie du 2^{ème} arrondissement. On vous donne rendez-vous le 21 juin.

M. le Maire : Merci pour toutes ces précisions sur le programme de l'été et bravo pour votre engagement pour monter cette scène. L'année dernière cela avait été une première et cela avait été très réussi. Je vous invite tous à venir le 21 juin autour de la scène de la mairie du 2^{ème} sur la place Gailleton. C'est généralement de très bonne qualité. Un événement, de plus, solidaire et festif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/16/364 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 099 500 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 47 logements PLS situés 29, rue du Plat à Lyon 2e.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. le Maire : Un dossier bien classique mais 47 logements PLS 29 rue du Plat c'est un événement et une belle opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/365 Attribution d'une subvention de 1 000 euros aux associations Football Club Croix-Roussien, Association Sportive Bellecour Perrache, pour l'organisation d'animations le 3 juillet 2016 dans le cadre d'Europod 2016 au stade des Chartreux à Lyon 4e - Approbation d'une convention d'application avec l'AS Bellecour Perrache.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : C'est un signe positif pour la jeunesse et pour l'Europe. Ce genre de manifestation concourt à l'éducation et l'épanouissement des jeunes lyonnais par le sport. Je vous demande bien sûr d'apporter votre avis favorable à cette délibération.

M. le Maire : Ce n'est pas l'ancien président de l'AS Bellecour Perrache qui va dire du mal de son club !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/366 Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national "Ville Vie Vacances" - Programmation initiale 2016.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Vous connaissez l'excellent travail que fournit l'ADSEA qui suit beaucoup de nos jeunes sur la presqu'île et sur le 1^{er} et 4^{ème} arrondissement. Bien sûr, je vous demanderai, de soutenir la subvention de cette association et à l'ensemble des MJC et centres sociaux de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/15/367 Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/16/368 Programmation financière 2016 au titre du volet santé du Contrat de Ville – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 140 000 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Tout ce qui sera fait en direction de notre jeunesse est bienvenu !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/369 Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 550 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : « Les Blouses Roses » est une association qui existe depuis longtemps qui fait un excellent travail à l'animation loisir à l'hôpital. Cette association a fêté un anniversaire l'année dernière, il me semble que c'était les 50 ans. Merci de donner un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/370 Programmation financière 2016 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 227 471 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Il est important d'accompagner tous ces publics jeunes qui sont en grande difficulté, en déshérence morale, psychique. Bien sûr je vous demanderai de soutenir ces subventions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/371 Programmation financière 2016 au titre du projet éducatif de territoire (volet extra-scolaire).

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Les demandes de prise en charge sont toujours présentées par l'assistante sociale de la Maison du Rhône ou le service médicosocial scolaire. Elles sont examinées par une commission qui se tiendra au mois de septembre et la somme allouée par enfant ne peut excéder 200 euros. Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. Gibert : Le CLSPD se réunit dans chaque arrondissement autour de l'Adjoint à la sécurité de la ville de Lyon. Notre prochaine réunion qui est annuelle aura lieu le 22 juin en mairie du 2^{ème} arrondissement avec le Maire du 2^{ème} arrondissement, Denis Broliquier et moi-même. Cela permet de réunir l'ensemble des forces de l'ordre (Police nationale, police municipale, direction sécurité de la Ville de Lyon, partenaires sociaux) et d'avoir une vision globale de l'arrondissement.

Avant de mettre cette subvention que nous approuvons aux voix, je voudrais faire quelques remarques. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes amis de l'UDI, mais nous les élus « les Républicains » au niveau des questions de sécurité sur le 2^{ème} arrondissement et sur la Ville de Lyon, nous trouvons que l'adjoint à la sécurité de la Ville de Lyon fait bien son travail, le problème c'est qu'il le fait dans un cadre que nous, nous n'acceptons pas. On estime que la sécurité pourrait être mieux assurée dans la Ville de Lyon. Je vais vous donner un exemple, comme de nombreux élus ici, on fait le tour des conseils de quartier, ce qui permet de discuter de problèmes concrets dans chaque quartier. Il y a quelques semaines, j'étais avec le conseil de quartier Perrache Confluence. Il y avait une dizaine de personnes, on parle bien sûr d'urbanisme et de sécurité. Les deux dames qui étaient présentes ont déjà eu un problème. Elles ont été agressées. Une à 5 h de matin en allant travailler sous les voûtes de Perrache, une deuxième plus jeune dans le quartier Confluence en rentrant à 22h chez elle. J'ai parfois l'impression qu'il y a un décalage entre ce qu'on nous présente, la politique, encore une fois, qui n'est pas mauvaise mais pas suffisante, et la réalité des faits de ce que vivent nos concitoyens. Nous, on estime que la politique de sécurité à Lyon pourrait être améliorée. Si nous gouvernions la Ville de Lyon, la sécurité serait mieux assurée à Lyon. On a fait de nombreuses propositions, par exemple l'armement de la police municipale. On nous disait depuis des années : « Non, l'armement de la police municipale, ce n'est pas bien ». Comme par miracle, après les attentats du Bataclan et sous la pression de l'opinion publique et des policiers municipaux, il a été décidé par la Ville de Lyon d'armer la police municipale, et c'est très bien. Ils seront très utiles puisqu'il y aura 50 policiers municipaux qui seront présents sur la fan zone au mois de juin. Pourquoi ce qui n'était pas possible, le devient 24h après les attentats ?

Le deuxième point, on propose également plus de policiers municipaux. Vous allez me dire que cela va coûter de l'argent, je suis tout à fait d'accord, mais il serait possible de faire des économies sur d'autres postes. Nous n'avons pas assez de policiers, c'est une réalité. Il n'y a pas assez de policiers nationaux et municipaux pour assurer correctement la sécurité dans cette ville.

Le troisième point, on a proposé également la création d'une brigade canine. Tous les spécialistes de la sécurité disent que les chiens sont très efficaces, qu'ils remplacent plusieurs hommes et qu'ils sont dissuasifs. On propose aussi la mise en place d'horaires plus larges. L'insécurité monte avec les horaires de la journée. Le matin, il y a très peu d'insécurité, forcément les voyous dorment le matin. Souvent ce n'est pas en adéquation avec les horaires pendant lesquels travaillent les policiers municipaux, donc on propose des horaires plus larges. Cela serait tout à fait possible, la preuve cela va être fait pour la fan zone. Comme par miracle, les 50 policiers municipaux armés travailleront jusqu'à 2h du matin.

On aimerait aussi donner plus de pouvoir à nos policiers municipaux pour qu'ils soient plus efficaces sur le terrain. J'ai terminé sur ces quelques remarques et sinon nous sommes tout à fait d'accord pour approuver ces subventions dans le cadre de la politique générale de la Ville de Lyon.

Mme Dor : Je voudrais simplement dire qu'entretenir autant une ambiance d'insécurité me surprend un peu dans la mesure où nous n'avons pas à souligner aujourd'hui que nous sommes dans une situation post attentat pour que nos populations tremblent dès qu'elles sortent de leurs maisons. La sécurité à Lyon est assurée tout à fait correctement, il n'y a pas plus de délinquance que dans d'autres villes. Et si, effectivement, certaines personnes que vous avez pu rencontrer ce sont faites agresser sous les voûtes de Perrache, j'attire votre attention sur le fait que les quartiers de gare dans les grandes villes sont tous, effectivement, des quartiers sensibles et qu'il n'y a pas à Perrache et pour y avoir habité ainsi que de l'autre côté des voûtes, je peux vous assurer que ce n'est pas un coupe-gorge. Je suis étonnée de ces discours très généralistes dans le cadre de notre conseil d'arrondissement qui ressemblent plus à une campagne politique qu'à un constat objectif sur la sécurité, qui encore une fois est parfaitement assurée par le Maire de Lyon.

M. Gibert : Je n'ai absolument pas dit que la sécurité n'était pas assurée, j'ai dit qu'elle pouvait l'être mieux. Parlez-en autour de vous, il faut vraiment être aveugle pour ne pas se rendre compte qu'il y a des problèmes de sécurité dans notre pays et qu'il y en a à Lyon.

Mme Dor : On ne pourra pas mettre des policiers derrière chaque personne, vous le savez très bien !

M. Gibert : Moi j'aimerais que toutes les femmes de Lyon puissent rentrer chez elle tranquillement à 22h et ce n'est pas le cas. Il ne s'agit pas de faire peur aux gens, il est tout à fait légitime pour des élus, c'est notre rôle, on pourrait mieux assurer la sécurité à Lyon. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de volonté politique.

M. Dayme : De toutes les façons, tout le monde veut la sécurité de tous les habitants de Lyon mais ceci dit, pour moi c'est un peu de la démagogie. Vous allez dans n'importe quelle ville en France, je voyage toute la semaine, vous allez à Marseille, à Paris, ils ne sont pas du tout dans le même contexte de ce que l'on peut avoir à Lyon. Après vous aurez beau embaucher des policiers, ce n'est pas pour cela qu'il n'y aura plus d'insécurité. Vous aurez toujours un peu d'insécurité, même dans la ville la mieux surveillée. Ou alors il faut aller à Monaco !

M. Gibert : Je dis simplement qu'on pourrait améliorer les choses, c'est tout.

M. le Maire : Avant de mettre aux voix ce rapport, permettez-moi de dire qu'on est complètement conscient des faits concernant l'insécurité. Lorsque nous avons un certain nombre de personnes qui viennent nous parler de sécurité, on se rapporte toujours, non pas à un sentiment d'insécurité, le sentiment d'insécurité il existe, on le sait, on ne cherche absolument à l'encourager ou à l'instrumentaliser, la seule chose qui compte pour nous ce sont les faits. On essaie d'être le plus factuel possible et on fait confiance à la police nationale pour assurer notre sécurité puisque c'est elle qui, dans les textes, est la première garante de la sécurité des citoyens sur le territoire national. Ce sont ces forces-là qui sont en première ligne. Force est de reconnaître que face à la montée de l'insécurité, ces forces n'ont pas monté proportionnellement et ça nous le regrettons. Nous continuons, comme les responsables de la police nationale de demander des augmentations d'effectifs sur le centre de la ville qui est largement touché par l'insécurité avec des faits délictueux qui sont exogènes, qui arrivent de l'extérieur du territoire de la presqu'île mais qui se déroulent sur ce territoire. La police municipale a pour vocation de compléter ce dispositif de sécurité et aujourd'hui, à la suite de plusieurs demandes, elle va être armée. L'amplitude horaire de la police municipale va être élargie, c'est quelque chose que l'on demandait depuis plusieurs années et aujourd'hui c'est possible justement parce qu'il y a armement et que cela a débloqué un certain nombre de discussions avec les syndicats de la police municipale. J'ai l'impression qu'aussi bien les responsables de la police municipale que les responsables de la police nationale font tout ce qui est dans leur pouvoir pour pouvoir assurer une prise en compte très concrète de la sécurité. Aujourd'hui les résultats ne sont pas suffisants et on pourrait souhaiter des résultats, en cela je suis entièrement d'accord avec vous. Le débat sur la police municipale ou nationale n'est pas lancé aujourd'hui puisque ce rapport était de donner les moyens à un certain nombre d'associations qui ont des objectifs extrêmement précis et qui participent au dispositif général à la sécurité publique sur l'ensemble de la Ville de Lyon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/16/373 Examen et adoption du compte administratif – Etat spécial de la mairie du 2ème arrondissement de Lyon pour l'exercice 2015.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : L'exercice 2015 est marqué principalement par une maîtrise et une stabilité des dépenses. L'excédent d'exercice est légèrement en hausse passant de 21.029 € en 2014 à 23.868 € en 2015. On a une stabilité des dépenses concernant l'eau entre 2014 et 2015 (5966 € en 2014, 5479 € en 2015). Une stabilité également sur la maintenance et entretien des locaux. Il y a même des dépenses en baisse, celle du gaz et l'électricité : même si on note une certaine stabilité des dépenses entre 2014 et 2015, on note tout de même une diminution de plus de 32% des consommations par rapport à 2013, due en partie à des hivers plus doux et à un changement de fournisseur en gaz (Antargaz). En revanche, les dépenses en hausse ce sont les frais d'affranchissement (passent de 27.778 € en 2014 à 36.444 € en 2015), dûs à l'augmentation des quantités envoyés et à l'augmentation des coûts postaux. Concernant les autres fournitures non stockées, c'est essentiellement les dépenses de couches dans les crèches. Il y a eu une décision municipale de prise en charge. On en dépense plus mais on perçoit plus d'argent pour payer ces couches en retour. Il y a aussi les autres dépenses de fonctionnement qui augmentent sensiblement (on passe de 7.119 € en 2014 à 13.480 € en 2015) en raison principalement des dépenses afférentes aux évènements locaux, écrivain public et consultations juridiques en Mairie. Nous avons un avocat qui fait des permanences en mairie et qui perçoit une indemnité. En revanche en matière de recettes, on a eu la seule hausse qui nous a apporté de l'eau à notre moulin, ce sont les recettes des locations de salles qui sont en hausse constante depuis 2012. Ce qui prouve bien qu'on gère bien nos salles municipales et qu'on serait capable de gérer celle qui va arriver. Il y a eu un changement de l'intéressement des locations des salles puisqu'avant la mairie centrale avait décidé de nous reverser 20% ce qui avait représenté 5 500 euros en 2014 et là, la mairie centrale a décidé de passer à 30% ce qui veut dire qu'on a eu 9 000 euros qui seront virés sur le budget 2016. Vous avez reçu le document budgétaire, je viens de vous l'expliquer. Je peux laisser en l'absence de Roland Bernard, doyen d'âge, notre deuxième doyen d'âge, Alexandra de Brosse. C'est elle qui va pouvoir procéder à la discussion puis au vote de ce budget en mon absence pour que vous vous sentiez très libres dans les discussions.

(le Maire quitte l'assemblée)

Mme de Brosse : Est-ce que l'un d'entre vous souhaite prendre la parole ? Je mets ce rapport aux voix.

(le Maire revient en séance)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Je remercie l'ensemble des conseillers qui ont voté pour, de leur confiance qu'ils m'expriment sur le budget réalisé. Je voulais remercier l'ensemble du service administratif et la Directrice Générale des Services, Mme Thomas-Chaffange pour la façon dont elle nous aide à gérer ce budget. Je vous charge, Madame, de transmettre à l'ensemble des agents qui s'occupent directement du budget nos remerciements. Les comptes sont bien gérés et la mairie du 2^{ème} arrondissement est bien administrée.

02/16/374 Examen et adoption de l'état spécial du 2ème arrondissement pour l'exercice 2016 - Décision modificative n°1

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Je viens de vous dire qu'il y avait un excédent. Il faut maintenant le réintégrer à l'intérieur de notre budget. C'est l'objet du rapport suivant. Je vous propose de l'affecter au chapitre « Mairie » pour permettre un ajustement des coûts de fonctionnement de l'activité de la mairie en cours d'année.

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Pour être clair, nous nous réjouissons de ce projet, c'est une excellente nouvelle. Mais nous avons besoin d'avoir quelques assurances sur ce qui va se passer maintenant et nous donnons avec ce vœu notre sentiment et notre avis. Je mets ce vœu à la discussion, et Grégory Sansoz qui est concerné puisqu'il est adjoint aux déplacements va prendre la parole.

M. Sansoz : Comme vous vous en doutez, c'est une grande joie pour moi et bien sûr pour tous les élus de ce conseil d'arrondissement. Je vais, pour commencer, laisser la voix au militant perrachois pour dire bravo à l'ensemble des élus de droite et de gauche qui, au fil des mandats ont milité pour ce déclassement, pour mettre fin à cette ignominie qu'est l'autoroute qui éventre notre presqu'île. L'élu que je suis par contre prend plus de hauteur dans cette réflexion. Nous savons aujourd'hui que ce déclassement est un acte juridique qui transfère à la métropole les compétences sur cette partie d'autoroute entre Limonest et Pierre Bénite. C'est-à-dire pour simplifier, elle peut prendre des décisions dessus mais ce n'est pas le boulevard urbain. Le boulevard urbain est une étape suivante. Cette étape suivante, elle doit être négociée avec le Préfet au mois de juin avec des réunions qui sont prévues parce qu'aujourd'hui, nous savons que les 115 000 véhicules circulant aujourd'hui sur l'autoroute rendent impossible la création d'un boulevard urbain. Il faut que l'on baisse de moitié la circulation sur ce tronçon d'autoroute pour pouvoir envisager un boulevard urbain. Cela provoque une réflexion sur le contournement autoroutier au niveau de la métropole, d'où la volonté du conseil du 2^{ème} d'intégrer l'ensemble des maires qui sont concernés, et je pense à la métropole qui doit acter ce projet. Il y a aussi la question du financement. Est-ce que nous aurons le droit à la renégociation de la PPI ? Il y a aussi une piste qui peut être intéressante qui est la renégociation du contrat Plan Etat Région. Il y a une volonté de la Région de le renégocier, c'est ce qu'on lit actuellement dans la presse. Cela ouvre des possibilités à M. le Maire. Derrière ces inquiétudes, il faut savoir que je n'ai pas envie de dire dans 40 ans « vous savez, j'ai vécu le déclassement et aujourd'hui je suis heureux enfin d'entendre parler du boulevard urbain ». J'aimerais annoncer et fêter ce moment-là le plus rapidement possible. Lors du 8 mai à Perrache nous avons levé notre verre au déclassement, j'aurais envie d'en garder un peu pour le boulevard urbain. Ce déclassement a aussi des répercussions beaucoup plus locales. Je pense par exemple à la nécessité d'anticiper au sein du quartier de Perrache et de Confluence, l'impact d'un déclassement et d'un boulevard urbain. Un boulevard urbain, cela veut dire des entrées directes de cette voie sur le quartier. J'en profite pour reparler de la volonté de la mairie du 2^{ème} de créer une zone 30, l'extension de la zone 30 qui existe de ce côté des voûtes à Perrache et à la Confluence. Aujourd'hui, je viens avec un argument supplémentaire avec les militants Républicains de Perrache et les sympathisants, j'en profite pour louer leur effort en dehors des élections au service de l'intérêt général. Nous avons fait un sondage auprès de 202 habitants du quartier. L'une des questions était « Etes-vous favorable à l'extension de la zone 30 ? » et nous avons eu 70% de réponses positives. C'est aujourd'hui avec un soutien populaire que je viens apporter cette volonté d'étendre la zone 30 et c'est aussi dans un rôle d'anticipation de créer la zone 30 à Perrache pour que lorsque le boulevard urbain pourra être créé, nous soyons prêts dans le quartier. C'est un sondage, on a d'autres questions, on les rendra publiques prochainement. C'est aussi une volonté de ma part d'être au plus près des habitants, de leur avis et de leurs réactions. Je vous avouerai que je n'ai pas posé la question sur le déclassement parce que là je pense que j'aurais eu 110% de oui. C'est une grande joie pour les perrachois, attention au financement et surtout anticipons et poussons cette zone 30 qui est attendue par les habitants et qui est une nécessité du fait du boulevard urbain.

Mme Dor : Je voulais à nouveau féliciter le Maire de Lyon d'avoir pu enfin obtenir ce fameux déclassement. J'attire votre attention sur le point suivant, c'est que ça va engendrer des travaux publics monumentaux qui avec les délais nous éloignent un peu de l'observation de M. Sansoz sur le vote de la zone 30 parce que je crois qu'il va y avoir beaucoup de choses à faire avant d'y parvenir. Ceci étant, les conséquences pour la Ville de Lyon ont été déjà suggérées et pensées. Il m'a semblé qu'à la Métropole il avait déjà été envisagé au mois de mars dernier le financement des travaux qui seraient consécutifs à ce reclassement avec une participation de 50% de la Métropole et 50% de l'Etat qui est parti chercher des fonds européens. En tout état de causes, les choses sont en cours, elles sont bien engagées et je pense qu'on est tous encore à la date du 8 mai et on va lever notre verre encore un petit moment face à cette grande joie que constitue ce déclassement.

M. Sansoz : Pour la zone 30 il faut savoir que le sondage a été fait avant l'annonce du déclassement et que la SPL est aussi volontaire dans le développement de la zone 30, que les habitants sont volontaires pour la zone 30. Là on est largement au-delà de la question d'autoroute. Le déclassement est un argument supplémentaire, je suis plutôt étonné sur votre bémol sur cette extension de la zone 30 alors que vous êtes vous-même intéressée par l'existence de cette zone dans le cadre de vos activités associatives.

Mme Dor : Je n'ai jamais dit que j'y étais opposée, je me suis juste étonnée que vous raccrochiez le wagon de la zone 30 avec le déclassement de l'autoroute et du coup je trouvais que le wagon était un tout petit wagon lointain, mais sinon on a toujours été favorable à une zone 30.

M. le Maire : En conclusion, Mme Dor vous nous dites qu'on est bien parti. Pour moi la décision, lorsqu'elle arrivera, est surtout un bon point de départ. En gros, tout reste à faire. On n'a pas beaucoup d'éléments concernant le financement parce que ce n'est pas du tout prévu à la PPI mais on peut peut-être réduire d'autres programmes pour pouvoir financer. La question maintenant est : « par où passent les voitures ? » On sait que sur les 115 000 voitures qui passent chaque jour il y a uniquement 15 à 20% qui sont en transit. Les voitures de transit lorsqu'on aura les infrastructures pour ça, elles pourront passer ailleurs mais il reste encore 80-85% des voitures (100 000 voitures) ! J'espère que l'on va faire monter en puissance les transports en commun, il y a une histoire de calendrier aussi, est-ce que cela va prendre 1 mandat, 2 mandats ? Sachez qu'à la Mairie du 2^{ème} arrondissement, on est prêt à avancer et on a pris beaucoup de retard sur le sujet, cela fait des années, des décennies qu'on en parle. C'est un bon point de départ, on partage ce point de vue et maintenant on appelle à passer à l'action, c'est le sens de ce vœu que je mets aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

12 VOIX POUR

3 Abstentions : M. BERNARD, Mme DOR, M. DAYME.

M. le Maire : Nous avons 2 questions diverses. Je laisse la parole à Mme de Lavernée.

Mme de Lavernée : Je voulais exprimer notre incompréhension devant le fait qu'une délibération n'a pas été présentée au conseil d'arrondissement aujourd'hui et j'ajouterais même notre mécontentement lorsque nous avons essuyé un refus à notre demande de la passer en conseil d'arrondissement. Le Maire de Lyon nous demande d'approuver une convention type de partenariat avec des entreprises de crèches pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants. Partant du constat que les entreprises de crèches qui habituellement créent des crèches inter-entreprises pour les salariés des entreprises, recherchent maintenant une diversité dans la localisation de ces places en crèche et pour cela se tournent vers des partenaires comme des communes, des entreprises ou des associations. La Ville de Lyon propose de mettre en location sur son parc de places en crèche, un certain nombre de places en crèche à disposition des entreprises de crèches. Elle s'est fixée comme objectif de se limiter à 10% de l'offre municipale pour cette mise à disposition de places en crèche à disposition des entreprises de crèche qui elles de leur côté vont relouer aux entreprises ces places. L'objectif c'est 190 places à terme. Pour l'année 2016, l'objectif est de louer 25 places et nous ne sommes pas contents parce que les arrondissements sont concernés puisque ces places dès 2016 vont être louées à des entreprises de crèches et vont toucher presque la totalité des arrondissements de Lyon et que pour le 2^{ème} arrondissement ce sont 4 places qui seront louées à des entreprises de crèches. Quatre places prises sur le nombre total de places subventionnées dans le 2^{ème} arrondissement et mise à disposition des habitants du 2^{ème} arrondissement. Etant donné que 4 places sont concernées dans le 2^{ème} arrondissement sur environ 400 places, c'est quand même important, il s'agit d'établissements transférés comme sont transférées les salles de sports, etc. Je tiens à manifester notre mécontentement au nom de toute l'équipe d'arrondissement.

M. le Maire : Je partage complètement votre avis, il n'était pas normal de ne pas soumettre cette délibération au vote des arrondissements puisque cela concerne directement l'arrondissement et parce que ce sont les arrondissements qui vont devoir mettre en œuvre les mesures contenues dans cette délibération. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons aborder le sujet sur le fond, mais votre remarque me convient tout à fait et je l'approuve entièrement.

Je voulais saluer la mémoire de la présidente d'une association qui est décédée il y a quelques jours, le 27 avril dernier, à l'âge de 88 ans. C'était Mme Claude Veyrières qu'un certain nombre d'entre vous connaissait. Elle avait été active jusqu'à quelques semaines avant son décès. Elle a fondé, ici, dans les années 1980 une association qui a son siège dans le 2^{ème} arrondissement qui s'appelle l' « Entraide, les amis des chats et des pigeons des villes ». Ce sont des bénévoles qui s'occupent de la non-reproduction des chats et pigeons et qui sont extrêmement dynamiques sous la responsabilité de Mme Veyrières pendant plusieurs dizaines d'années dans l'arrondissement. C'est une association qui a encore plusieurs dizaines de membres dans notre secteur. On a toujours bien travaillé avec elle au niveau de la mairie d'arrondissement, les équipes successives ont travaillé avec le « ACPV », nous regretterons Mme Veyrières et nous présentons nos condoléances à son fils qui habite dans le 2^{ème} arrondissement.

La séance est levée à 19h20